

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet



Notice Décrivant le Terrain et Présentant le Projet avec ses Aménagements

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Fendeille, dans le département de l'Aude. Ce projet d'emprise foncière **5,05 hectares** est situé sur un terrain appartenant à la **Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**.

Extrait de l'article R431-8 du code de l'urbanisme :

Le projet architectural comprend une notice précisant :

1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;

Le site photovoltaïque s'inscrit dans le couloir valléen - la plaine du Lauragais - dans un paysage marqué par de grandes parcelles en culture. Il est implanté non loin des premières collines de la Piège (environ 600 mètres), sur lesquelles se trouve justement assis le village de Fendeille, dominé par son château.

La morphologie du site est marquée par une très faible déclivité. Elle est sillonnée de fossés drainants qui sont bordés de haies bocagères parfois constituées de plantations de peupliers.

Le site photovoltaïque s'inscrit dans une aire ouverte, aujourd'hui affectée à l'agriculture, mais cependant bordée à l'Ouest par une large bande de terrains dont la vocation de zone d'activités est largement confirmée, le long de la RD6 reliant Castelnaudary à Fendeille.

Le site est bordé d'un axe majeur constitué par la RD6, schématiquement orientée au Sud et qui enjambe l'autoroute en direction de Fendeille, à moins de 600 mètres de distance.

Cet axe rectiligne longe le site photovoltaïque sur son flanc Ouest. Une voie communale revêtue est également implantée au Nord, à proximité de l'autoroute, permettant de rejoindre plusieurs exploitations agricoles riveraines. Enfin, une autre voie communale vient cadrer et même limiter le projet photovoltaïque sur son flanc Est.

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;

Le projet de centrale photovoltaïque porte sur une surface clôturée d'environ 5,05 hectares au lieu-dit « Au Gravier ». Il conservera la topographie actuelle du terrain.

Le site de production électrique sera constitué d'un poste de conversion regroupant les onduleurs et les transformateurs sur un même espace. Ce dernier sera situé à l'intérieur du site. La production électrique issue de ce poste de conversion sera centralisée au niveau d'un poste de livraison localisé à l'entrée du site. Le poste de livraison marquera l'interface entre la

Notice Décrivant le Terrain et Présentant le Projet avec ses Aménagements

centrale photovoltaïque et le réseau public de distribution de l'électricité. Le poste de livraison sera accessible depuis la voie publique.

Toutes les haies et les premières strates de végétations seront conservées à l'intérieur et à l'extérieur du site.

Les structures arborées existantes, particulièrement celles présentes sur flancs Ouest et Nord (correspondant au plan présenté au PC-2 format A0), sont conservées ou renouvelées. Pour celles situées sein même du parc photovoltaïque, des plantations arborées seront conduites en relai, mais de façon maîtrisée avec des arbres de faible à moyen développement et dont la hauteur sera limitée à 10 m.

De nouvelles plantations arbustives complémentaires viendront en accompagnement et en complément des cordons existants ou sous forme de haie périphérique le long de la clôture grillagée, afin de créer un véritable écran / filtre, notamment vis-à-vis des routes adjacentes (chemin de « La Sablière » et la voie communale Est).

b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;

La centrale photovoltaïque sera composée de structures fixes supportant les panneaux photovoltaïques inclinés à 15° vers le sud orientés en Est/Ouest. La hauteur des structures sera de 2,07m. La distance entre deux lignes de structures sera de 2,25 m.

Les poste de livraison (longueur de 11,18m, largeur de 2,83m, hauteur de 2,67m) et le poste de conversion (longueur de 15,10m, largeur de 4,50m, hauteur de 3m) seront implantés à l'entrée du site. Il est prévu un habillage bois pour le poste de livraison et le poste de conversion situés à proximité d'un chemin de desserte.

La centrale sera clôturée d'un grillage de 2m de haut fixé sur des poteaux en métal peint en gris mousse (RAL 7003).

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;

Le site sera clôturé par un grillage à maille soudée de 2 mètres de hauteur avec deux portails à l'accès exclusif du personnel d'exploitation de la centrale (un au Sud en phase chantier, un autre au Nord en phase exploitation). Le poste de livraison, le poste de conversion, la clôture et le portail seront de couleur gris mousse (RAL 7003).

Une haie végétale sera créée le long de la clôture au Sud, à l'Est et au Nord-Est le long du chemin communal de la Sablière. Elle sera plantée à l'extérieur de la clôture dans l'espace laissé à cet effet. Les autres cotés du parc sont conservés tels quels sauf les plantations arbustives hautes dont le plan est détaillé au PC-2 format A0.

Le long de l'emprise clôturée du site, une piste non goudronnée d'une largeur de 5m permettra d'une part, d'assurer la sécurité du site en matière d'incendie et d'autre part, de joindre le poste de livraison à l'entrée du site et le poste de conversion, pour faciliter la maintenance de ces éléments.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;

Tous les équipements, poste de livraison, poste de conversion, clôture et portail, hormis les structures photovoltaïques, seront traités gris mousse RAL 7003 pour obtenir la plus grande discrétion possible.

Le poste de livraison sera habillé toitures et façades. Le poste de conversion constituera une surface fonctionnelle non-couverte et non-totalement close qui sera habillé sur trois faces. Ces deux équipements auront pour habillage un carrelé de bois à pose verticale, constitué d'un bardage ajouré à pose verticale, reprenant la technique des « carrelés » (50x50 mm ou 100 x 100 mm avec des écartements de 5 cm entre lames).

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;

Des zones d'exclusion abritant une végétation spécifique et des fossés à enjeux pour la biodiversité sont volontairement évitées à l'intérieur de l'enceinte du projet. Aucun traitement ne sera apporté à ces zones.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès à la centrale photovoltaïque se fait via la RD6 à l'endroit de l'accès du SMICTOM existant. L'accès en phase chantier se fera temporairement par le chemin de la Sablière. Aucune aire de stationnement ne sera présente. Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau public d'eau potable, d'assainissement et d'électricité.

Contenu






- Localisation des équipements
- De la structure photovoltaïque
- Du poste de conversion
- Du poste de livraison
- De la clôture
- Du portail

PC5 - Plans des façades et des toitures

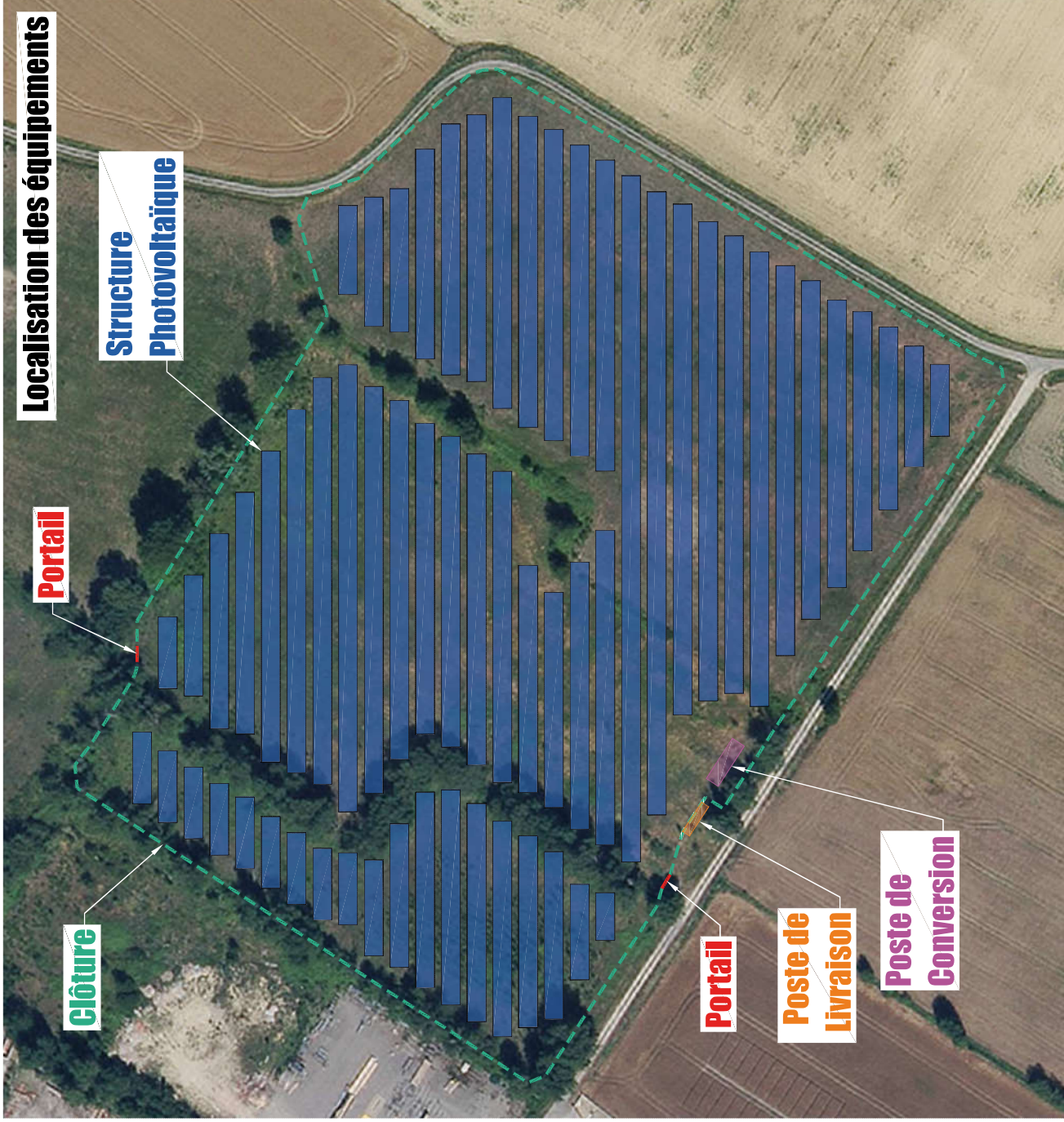
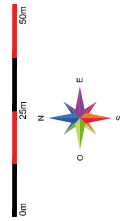


Localisation
des équipements

Légende

-  Clôture
-  Structures Photovoltaïques
-  Portail d'entrée
-  Poste de conversion
-  Poste de livraison

Echelle 1/1250



Localisation des équipements

Structure
Photovoltaïque

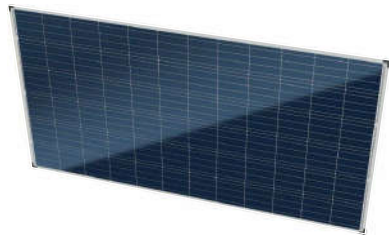
Portail

Clôture

Portail

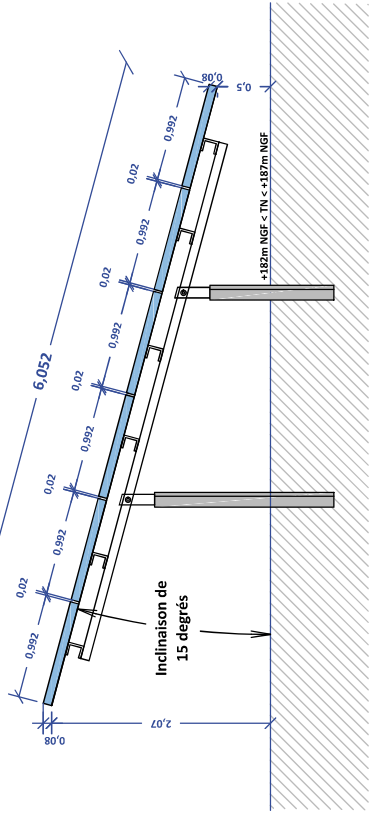
Poste de
Livraison

Poste de
Conversion

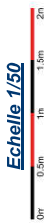


Module Photovoltaïque

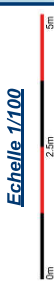
Vue de Profil



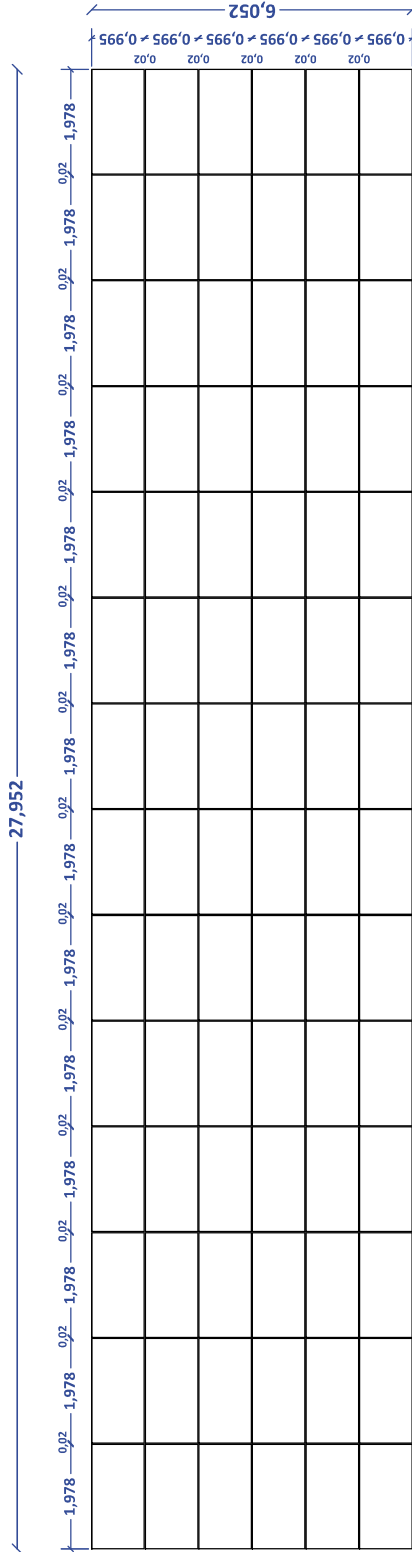
Vue de profil



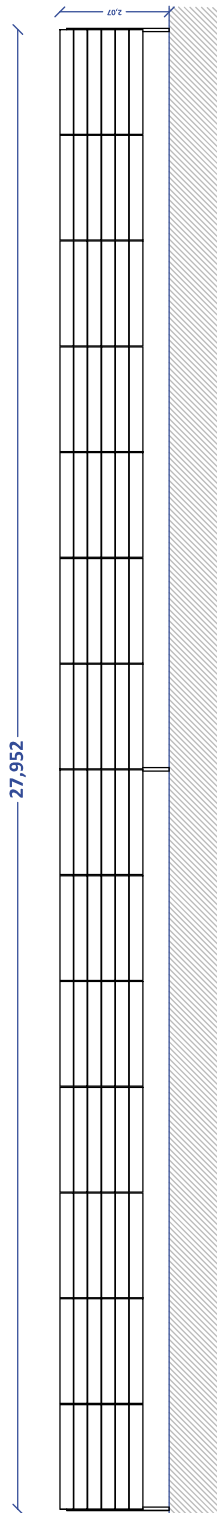
Vue de face et de dessus



Vue de Dessus



Vue de Face

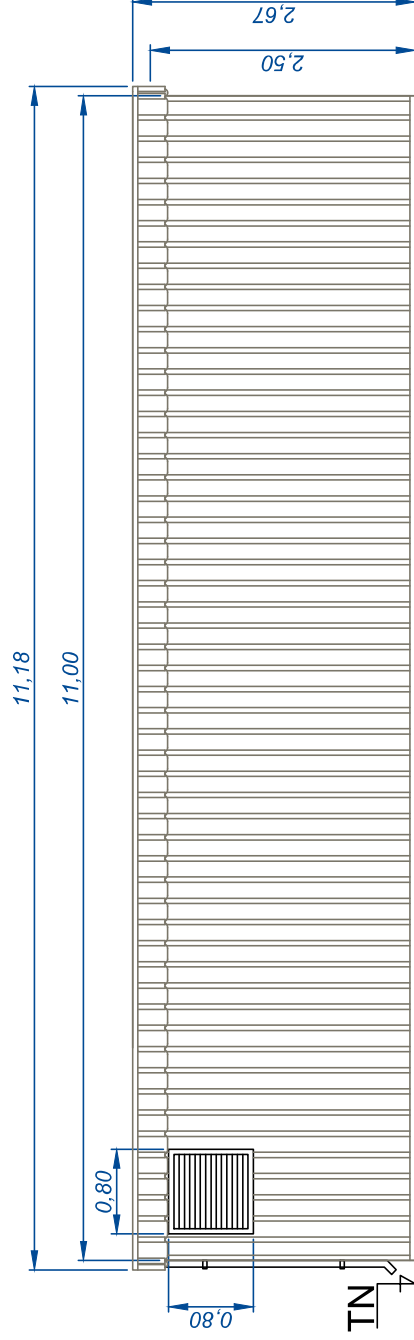


Plan modèle
du poste de livraison

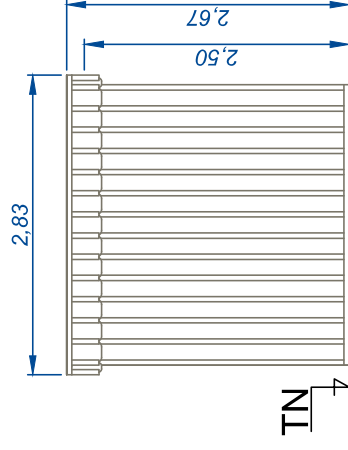
Echelle 1/50



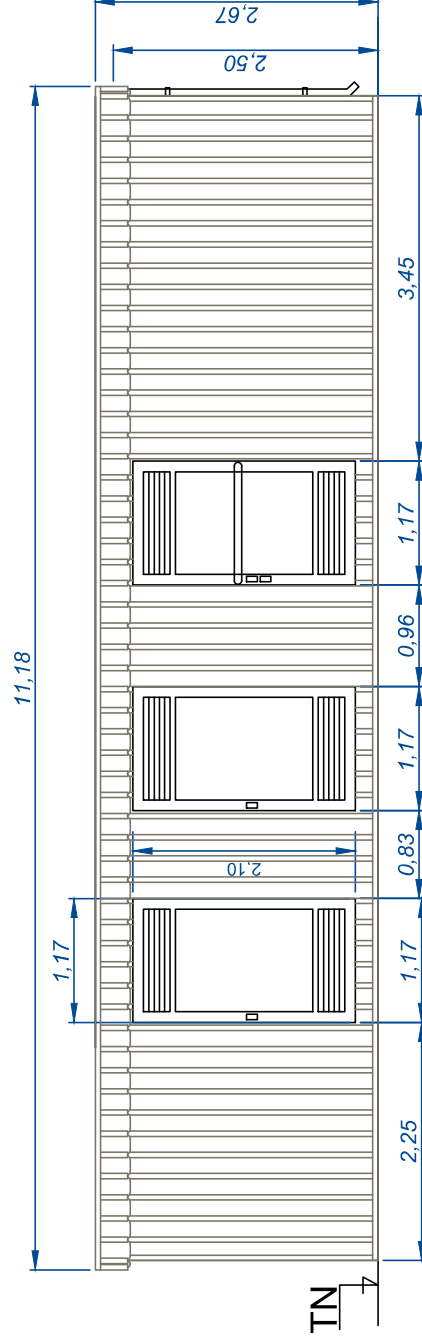
Vue de Derrière "Coté Centrale"



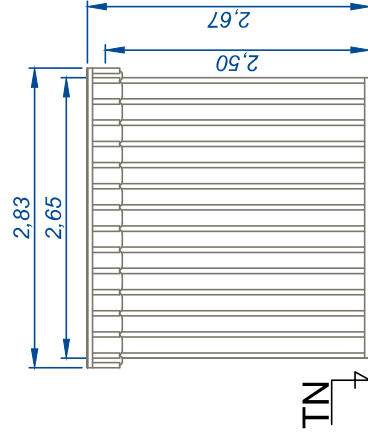
Vue de Gauche



Vue de Face "Coté Route"



Vue de Droite



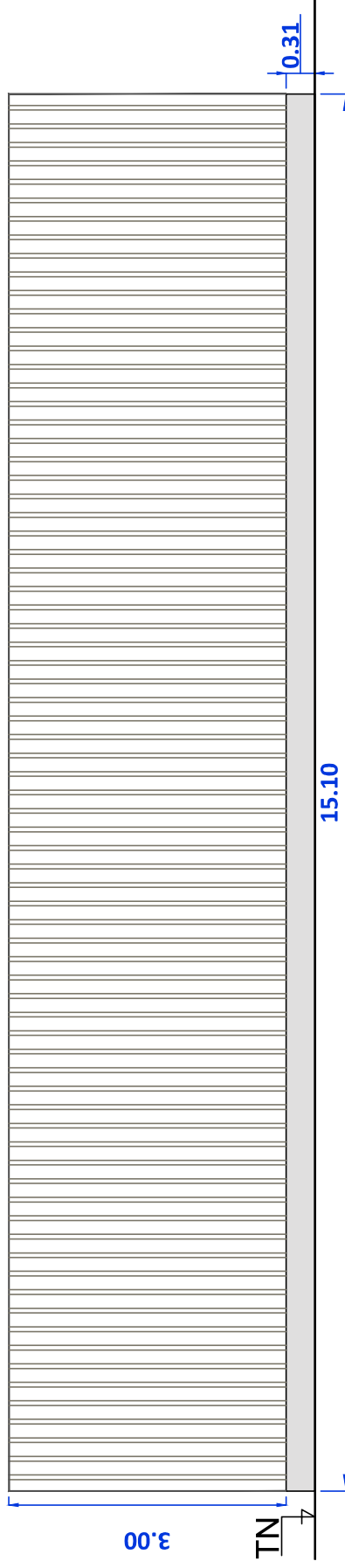
Le TN au niveau du poste de livraison est de 187.50m NGF

Grès moussé

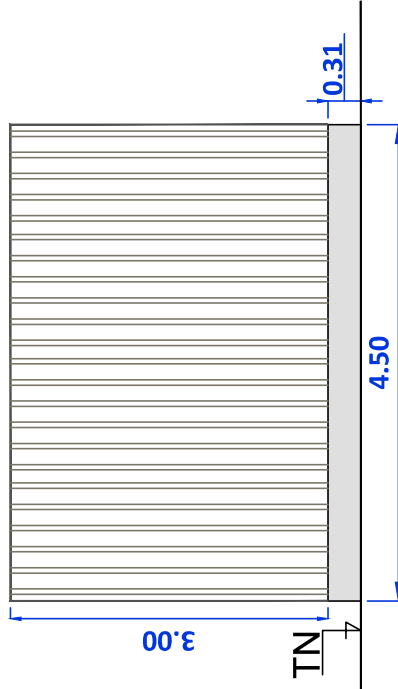


RAL 7003

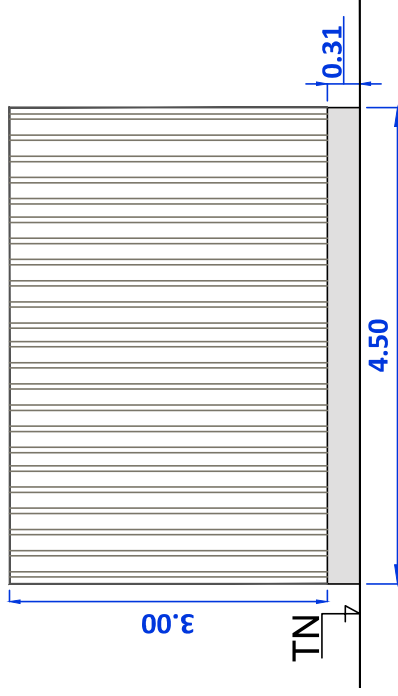
Vue de Face "Coté Route"



Vue de Gauche

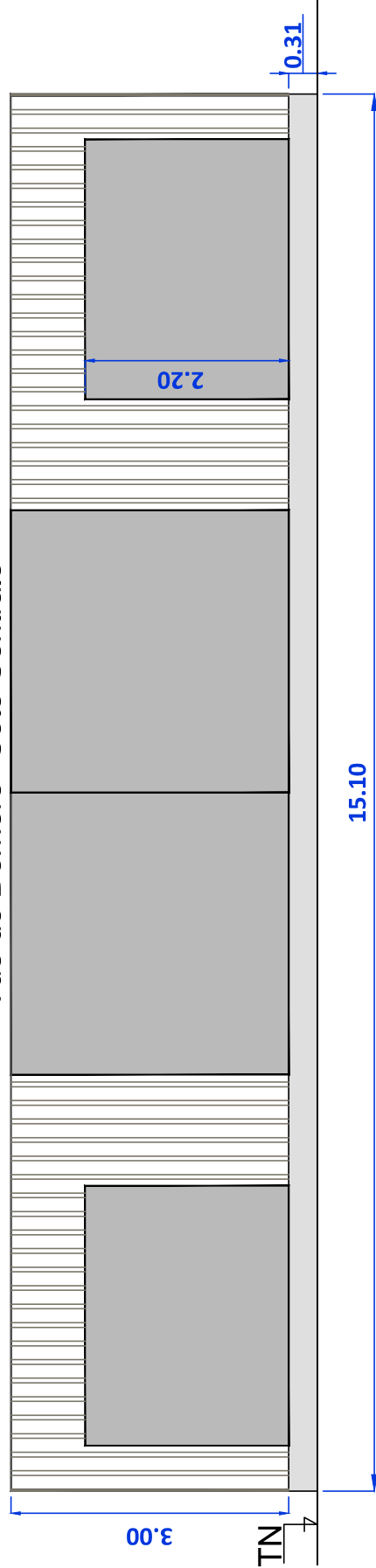


Vue de Droite



Gris mousse
RAL 7003

Vue de Derrière "Coté Centrale"

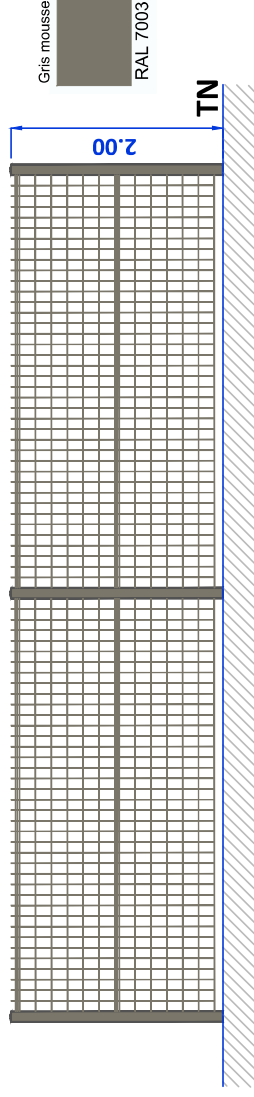


Le TN au niveau du poste de conversion est de 187.00m NGF

Plan modèle
de la clôture
et du portail

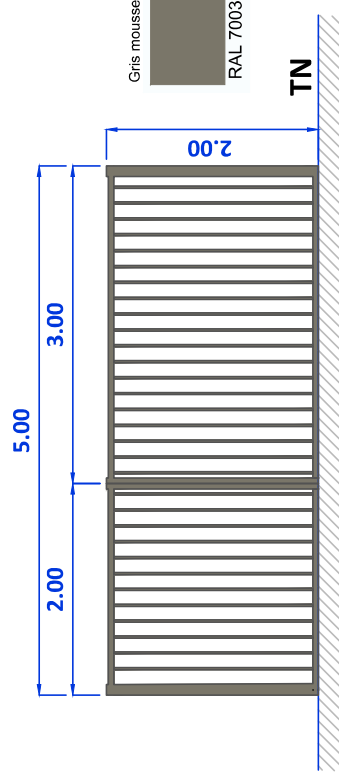
Caractéristiques de la clôture

Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Maille rectangulaire 10x15cm
Espace de 10cm au sol
Couleur gris mousse (RAL7003)



Caractéristiques du portail d'accès:

Portail à battant
Longueur 5m
1 battant de 3m et 1 battant de 2m
Hauteur 2m
Couleur gris mousse (RAL7003)



Echelle 1/50

